

10 MARS 2011

AB METAL
S.A.S au capital de 100 000 Euros
SIEGE SOCIAL : Route de Maraussan
34 500 BEZIERS
409 894 292 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 OCTOBRE 2010

L'AN DEUX MIL DIX et le dix huit octobre 2010 à 11 heures,

L'EURL ISABELLE COMMINGES

Au capital de 8 000 €

Dont le siège social est Route de Maraussan, 34 500 BEZIERS

Immatriculée au RCS de Béziers sous n° 441 249 190

Représentée par Madame Isabelle COMMINGES

Associé unique de la société AB METAL,

La Présidente rappelle alors l'ordre du jour :

- Constatation de la démission de la Société de Certification des comptes de sa qualité de Commissaire aux comptes Titulaire et de M. LAMBERT Vincent de sa qualité de Commissaire aux comptes Suppléant.
- Nomination des nouveaux Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant.
- Pouvoir en vue des formalités ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique, constate la démission de la Société de Certification des comptes de sa qualité de Commissaire aux comptes Titulaire et de M. LAMBERT Vincent de sa qualité de Commissaire aux comptes Suppléant et désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices, le premier le 30.06.2010 expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2010 :

- **Jean François BEL**, demeurant 9 rue de la République – 34 000 Montpellier en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- **Madame Blandine DEBAYLE-KORETZKY**, demeurant 5 Place Alsace-Lorraine – BP 8 – 34 701 LODEVE, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Les commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et la Présidente.

La Présidente



L'EURL ISABELLE COMMINGES



EURL ISABELLE COMMINGES
CR 120 Route de Maraussan
34500 BEZIERS
Tél : 04 67 28 55 87
Fax : 04 67 28 55 88
Siret : 441 249 190 00014 - APE 6420 Z